



Succession evaluation d'un bien

Par **SOPHIE**, le **23/02/2011** à **09:47**

Bonjour,

En 1970 mon grand père est décédé. Les biens revenaient à ses deux fils (mon père et mon oncle). Suite à une mésentente familiale, certains biens sont restés en indivision pendant 38 ans.

Mon oncle est décédé en novembre 2007. Sa femme est décédée en 2010. Depuis les affaires traînent.....

Mes parents on payé les impôts de ce bien pendant 38 ans. Mon père s'est rapproché de son notaire qui lui a dit qu'on ne pouvait prendre en compte qu'une partie des impôts et non la totalité. Le bien qui n'est rien d'autre qu'un bâtiment recouvert de tôles en fibrociment qui a été évalué à sa valeur actuelle (15 000 €). Le notaire a réclamé à mon père la somme de 7 500 euros c'est à dire la moitié.

Le notaire de l'autre partie n'a toujours pas donné de suite

1. Mon père ne comprenait que le bien soit évalué à sa valeur actuelle mais je lui ai expliqué que cela était normal (on ne revient pas en arrière)

2. Que peut-il se passer si les héritiers ne sont pas d'accord avec le montant estimé ?

Le bien sera-t-il réévalué à nouveau ?

Le notaire lui aurait dit que le devrait en cas de vente par le tribunal racheter la totalité du bien c'est à dire les deux parts ??

En vous remerciant par avance pour votre réponse

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **14:09**

si les héritiers ne se mettent pas d'accord, ça finit en justice.